

Le 1er juillet 2014, Shinzo Abe a annoncé lors d'une conférence de presse le changement le plus important dans la posture de défense du Japon depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Suite au rapport remis par un Cabinet nommé *Advisory Panel on Reconstruction of the Legal Basis for Security*, l'idée d'un droit à l'auto-défense collective permettant au Japon de s'engager auprès d'un Etat allié a été évoqué pour la première fois.

Depuis son arrivée au pouvoir au mois de décembre 2012, le premier ministre japonais, inquiet par un environnement régional toujours plus menaçant, n'a jamais dissimulé son ambition de révolutionner le rôle sécuritaire du Japon. Les menaces maritimes et balistiques, représentées respectivement par la Chine et la Corée du Nord, sont devenues le moteur de l'évolution de la politique de défense japonaise. La mise en place de cet *Advisory Panel* par le gouvernement Abe en est l'un des fruits, et a débouché sur une série de décisions prises afin de réaffirmer le Japon comme une grande puissance.

Accusé par ses détracteurs de rompre l'équilibre sécuritaire régional, Shinzo Abe ne semble pourtant pas poursuivre un agenda agressif de remilitarisation. Pour autant, porté par une coalition majoritaire entre le Parti Libéral Démocrate (PLD) - dont il est issu - et le New Komeito, il est clair qu'il semble décidé à imposer de nombreux changements structurels aux forces d'autodéfense japonaises (FJA).

Une nouvelle interprétation de la Constitution

L'utilisation des forces d'autodéfense a historiquement été soumise à des règles très strictes dictées par l'Article 9 de la Constitution. Ce dernier, pierre angulaire du pacifisme japonais, stipule que le pays « renonce à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ainsi qu'à la menace ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux ». Conséquemment, l'existence même des FJA devrait constituer un paradoxe. Cependant, grâce à une première interprétation du texte, le Japon s'est arrogé le droit de « posséder le minimum de forces nécessaires à l'application du droit à l'autodéfense » : soit une armée hautement sophistiquée de 250 000 hommes immédiatement mobilisables.

Toutefois, il est important de souligner que les forces d'autodéfense sont bornées à des manœuvres défensives et ne sont capables d'agir qu'en cas d'atteinte portée à la sécurité du territoire ou de ses habitants. Si elles ont participé à des opérations de maintien de la paix aux côtés des forces de l'ONU, elles n'ont été placées que sur des missions de support logistique et de protection des infrastructures. Pour qu'une intervention des FJA soit militaire, il faut que les événements prennent place « à proximité du territoire japonais ». A une limitation de nature est ainsi associée une contrainte géographique.

Le nouveau corpus de lois devant être présenté devant l'Assemblée en 2015 a pour vocation de remettre en cause ces bases légales sur la base de l'autodéfense collective. Le but est de permettre l'utilisation des FJA lorsqu'un pays avec qui le Japon possède « des liens étroits » est attaqué et que la situation représente une menace claire pour le Japon. Partant du postulat qu'aucun pays ne peut assurer seul sa sécurité et que les coopérations internationales sont indispensables, le Japon doit être en mesure de contribuer proactivement à la paix, même en dehors de ses frontières.

De telles formulations permettent une certaine latitude d'interprétation et pourront justifier de futurs engagements pour les forces d'autodéfense. L'un des cas évoqués est la possibilité pour Shinzo Abe de participer à des opérations de déminage dans le détroit d'Ormuz sous le contrôle des Nations Unies. La finalité serait de sécuriser l'approvisionnement en pétrole du Japon : des incidents sont déjà survenus alors que 80 % des tankers transitent par ce canal. Reste à justifier l'opération comme étant une menace claire pour le pays.

Etre un meilleur partenaire

Selon le Ministère de la défense japonais (MoD), en raison de la rapidité du progrès technologique, le caractère diffus et l'ampleur des attaques dirigées vers un pays allié peuvent menacer l'existence du Japon. En outre, selon Yosuke Isozaki, conseiller du premier ministre, les Etats-Unis ne peuvent plus se permettre de jouer seuls le rôle de « gendarmes du monde » face à une Chine de plus en plus agressive. L'alliance entre les deux pays est amenée à évoluer et à sortir de l'analogie entre « épée » (USA) et « bouclier » (Japon). Les termes doivent d'ailleurs en être renégociés pour l'année 2015 et la direction donnée par Shinzo Abe en interne sera déterminante.

Le Japon souhaite projeter l'image d'un partenaire fiable et insiste sur la réciprocité nécessaire des accords signés dans le domaine de la défense. Le pays s'est engagé dans une vaste entreprise d'ouverture sur l'Asie du Sud-Est ainsi que sur la région Pacifique, et ayant pour principal vecteur des partenariats technologiques. A ces fins, l'une des premières décisions prises par le Cabinet mis en place par Shinzo Abe a été de lever l'embargo existant sur les exportations d'armes et d'autoriser le développement conjoint de systèmes d'armements.

Jusqu'au 1er avril 2014, il était en effet impossible pour le Japon de vendre du matériel militaire. Grâce à l'abolition de cette mesure, le Japon possède dorénavant un levier d'accroissement de son influence dans la région en offrant des moyens de défense sophistiqués à des pays aux prises avec des disputes territoriales avec la Chine. Le Vietnam, l'Indonésie et les Philippines - à qui le Japon avait déjà prêté des bateaux garde-côtes civils - sont notamment étudiés comme potentiels partenaires.

Toujours dans l'optique de créer des partenariats, le Japon a par ailleurs choisi d'ouvrir un hub de maintenance régional pour des chasseurs F-35 - utilisés entre autres par les Etats-Unis, l'Australie, la Corée du Sud et potentiellement le Vietnam et les Philippines - et a aussi signé un accord sur le transfert de technologies avec l'Australie pour des sous-marins d'attaque.

En plus de poser les fondations de relations de confiance avec des pays partenaires, Shinzo Abe a en outre permis à une industrie de défense japonaise contrainte par la seule demande intérieure et les fluctuations des budgets attribués au MoD, l'opportunité de s'ouvrir sur de nouveaux marchés. Cependant, la demande domestique est aussi en mouvement.

Devenir une force de dissuasion crédible

Suite à une décennie de coupes dans les dotations, le Japon a inversé la tendance en attribuant un budget de 43,9 milliards de dollars à la défense en 2014. Une seconde augmentation est attendue avec une demande formulée à hauteur de 45 milliards de dollars pour l'exercice

budgétaire prévisionnel de 2015. Classé 8ème par le SIPRI en termes de dépenses militaires en 2013, le Japon reste cependant dans l'incapacité d'acquérir aujourd'hui des capacités offensives.

Selon Itsunori Onodera, ministre de la défense japonais jusqu'au mois de septembre 2014, les besoins les plus pressants de l'armée japonaise se situent au niveau des capacités de projection rapides et ISR (intelligence, surveillance et reconnaissance) pour repérer et neutraliser toute agression sur les îlots les plus éloignés au sud de la nation. L'accent est mis sur l'interopérabilité, mais il est clairement dit dans le Livre Blanc que le Japon accorde une importance particulière à la notion de dissuasion. En d'autres termes, le pays doit être capable d'inspirer la crainte.

Il apparaît donc important de surveiller les évolutions de la doctrine militaire japonaise et notamment les termes de son alliance avec les Etats-Unis. Toute décision future allant dans le sens d'une acquisition de matériel d'attaque pourrait ouvrir la porte à un immense marché aujourd'hui quasi-inexistant.

En conclusion, les décisions prises par Shinzo Abe laissent penser que le Japon souhaite jouer un rôle plus important dans la balance sécuritaire régionale, malgré les craintes de ses voisins. Le passé militariste du Japon est encore présent dans les mémoires asiatiques ainsi qu'au sein de l'opinion nationale. Shinzo Abe espère la rassurer mais il pourrait se heurter aux réticences du New Komeito lors de votes décisifs sur la réinterprétation de la Constitution. Le chemin pour créer une véritable armée de défense nationale reste long, mais le premier ministre japonais a tout de même réussi à imprimer sa marque sur la politique de défense de son pays.

Olivier LARRIEU

Sources :

- [Conférence de presse de Shinzo Abe du 1er juillet 2014.](#)
- [Livre Blanc de la Défense japonais, 2014.](#)
- BISLEY N., « [Tokyo's subtle revolution](#) », The Diplomat (version électronique), 11 juillet 2014.
- GLOSSERMAN B., KANG C. D., « [The Myth of Japanese Remilitarization](#) », The National Interest, 15 octobre 2014.
- KOBU N., « [Exclusive: Japan, U.S. discussing offensive military capability for Tokyo - Japan officials](#) », Reuters.com, 10 septembre 2014.
- MASAHIRO A., « [Redefining Self-Defense, The Abe Cabinet's Interpretation of Article 9](#) », The Tokyo Foundation, 3 septembre 2014.
- SPITZER K., « [Japan Ends Ban on Military Self-Defense](#) », Time Magazine, 1er juillet 2014.
- SUZUKI Y., « [Lettre de l'Ambassadeur au Monde](#) », Le Monde, 31 août 2014.
- « [Japan's military spending : Tooling Up](#) », The Economist - Banyan, 1er septembre 2014.